

BRUXELLES PATRIMOINES



Avril 2016 | N° 18

Dossier **LES HÔTELS COMMUNAUX**

Varia **BRUCIEL**

LA MAISON COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

RESTAURATION D'UN ÉDIFICE MODERNISTE

ROOSE PARTNERS ARCHITECTS
BUREAU D'ARCHITECTURE



La maison communale de Woluwe-Saint-Lambert
après restauration (A. de Ville de Goyet, 2015 © SPRB).

Une longue période de gestation a précédé la construction de la maison communale de Woluwe-Saint-Lambert. En 1909, une nouvelle maison communale est l'enjeu d'un concours d'architecture lancé à l'initiative du bourgmestre J.B. De Cock dans l'optique de centraliser les services communaux en un seul lieu. Un premier projet de Joseph Diongre, désigné comme lauréat parmi 43 concurrents, n'est cependant pas réalisé en raison de discussions relatives au choix du terrain. En 1914, un second projet du même architecte est dessiné pour l'emplacement dévolu aujourd'hui à l'actuelle maison communale. De style néo-Renaissance flamande épuré, ce projet est à nouveau abandonné suite au début de la Première Guerre mondiale et aux difficultés économiques qui s'en suivent.

Ce n'est que 20 ans plus tard, en 1934, que les plans d'aménagement de la

commune reprennent. Recontacté, Diongre crée un nouveau bâtiment dont la réalisation s'étend de 1937 à 1939. Le projet diffère considérablement des premières versions. Diongre inscrit alors de façon significative ses réalisations dans le mouvement moderniste, comme en témoignent l'ancien bâtiment de l'Institut National de Radiodiffusion à Ixelles (place Flagey) ainsi que les logements sociaux qu'il édifie à Bruxelles durant cette période. Bâtiment majeur de l'entre-deux-guerres et reflet du style Art Déco et moderniste, l'hôtel communal est classé en 1995 comme monument dans sa totalité en raison de son intérêt historique et artistique.

Suite à une campagne de travaux de restauration lancée en 2009, l'édifice a récemment fait peau neuve. Les travaux de restauration et de rénovation ont porté sur l'enveloppe extérieure des façades, sur les balcons, les châssis de fenêtres, les toitures



Fig. 1

Détail de la tour montrant l'appareillage des briques jaunes, photo avant restauration (© Roose Partners Architects).

et la coupole (fig. 1). Le but des interventions visait à s'inscrire dans le respect du patrimoine tout en améliorant la qualité technique du bâti et en prenant en considération le coût



Fig. 2

Élévation de l'hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert. Relevé des postes d'intervention : 1) brique jaune de Boom à restaurer ; 2) soubassement en pierre bleue à restaurer ; 3) meneaux en grès-cérame vernissé bleu-noir à restaurer ; 4) béton apparent à restaurer ; 5) seuil en pierre naturelle ; 6) châssis métallique d'origine à restaurer ; 7) nouveaux châssis en acier ; 8) restauration de l'horloge et châssis d'origine ; 9) restauration porte existante ; 10) couvre-mur.

des entretiens. Un compromis entre une restauration à l'identique *stricto sensu* – peu performante au niveau des techniques – et une restauration permettant d'atteindre une performance thermique et acoustique a été finalement trouvé et approuvé par les différentes instances administratives (Commission royale des Monuments et des Sites, Direction des Monuments et Sites).

LES FAÇADES

Les façades sont composées de briques jaunes de Boom avec joints horizontaux en biais et joints verticaux réduits (fig. 2). Le soubassement est en pierre bleue ciselée ; de même que les appuis de fenêtres et les linteaux. Les châssis, composés d'un cadre en bois et de profilé acier à l'origine, avaient été remplacés par des éléments en PVC ou en Alu. Les meneaux des baies de fenêtres sont recouverts de carreaux émaillés bleu foncé. Préalablement à la restauration des façades, un premier nettoyage a été effectué. Une recherche iconographique, des sondages et une reconnaissance minutieuse de l'état sanitaire du bien ont permis d'étayer le dossier. Cette démarche a permis de définir précisément les surfaces et les éléments ponctuels à remplacer et ce en regard des pathologies rencontrées (briques gélives, briques et parement fendus, etc.). Un relevé détaillé des pathologies des maçonneries et des pierres, des châssis et des toitures a été reporté sur des plans de synthèse accompagné d'un descriptif détaillé des causes et remèdes à apporter.

LES BRIQUES

Les façades étaient partiellement altérées par la gélivité des briques et par un nettoyage suivi d'un traitement de façade peu approprié.

Des modifications de teintes et des infiltrations diverses avaient affecté l'enveloppe extérieure. Les briques de façades présentaient des altérations de plusieurs natures : salissures, cassures, gélivité, restaurations anciennes, joints altérés. Trois types d'interventions ont été réalisés sur les briques : remplacement complet de la brique, épinglage du parement et/ou rejointoiement de

la maçonnerie (fig. 3). Le remplacement s'est effectué avec de nouvelles briques sélectionnées suivant la composition, le format, la texture, la colorimétrie et les nuances d'origine. L'appareillage des nouvelles maçonneries est identique à l'appareillage initial. Les nouveaux parements ont été rejointoyés par un joint en biais pour conserver l'esthétique voulue par Diongre.



Fig. 3
Chantier d'intervention sur les briques (© Roose Partners architects).



Fig. 4
Façade et châssis après restauration (© Roose Partners architects).

DES PIERRES

Les pierres de parement, comme les briques, ont subi l'effet du temps, révélant diverses pathologies, au détriment de la qualité constructive de l'enveloppe du bâtiment (salissures, desquamations, joints stylo-lithiques, cassures, restaurations anciennes, joints altérés). Avant toute intervention, l'entreprise a procédé, comme pour les briques, au nettoyage complet des façades. Une fois les pierres altérées repérées sur plan, les interventions suivantes ont été réalisées : remplacement partiel ou complet de la pierre, réparation à la résine, épingleage du parement, rejointoiement de la maçonnerie. Les pierres neuves employées en remplacement et en greffage devaient avoir les mêmes caractéristiques que les pierres existantes.

LES BALCONS

Le balcon du Bourgmestre ainsi que les trois balcons de la salle du Conseil ont fait l'objet d'interventions de plus grande ampleur afin de retrouver leur état originel. Après l'enlèvement et l'évacuation des garde-corps en acier existants et de toutes leurs fixations, des garde-corps en briques de parement identiques à celles des façades ont été reconstitués suivant les dessins d'origine.

LES TOITURES

Afin de garder le bâtiment hors d'eau, il a été décidé de maintenir l'étanchéité actuelle mais de prévoir une isolation thermique et une nouvelle étanchéité sur l'ensemble des toitures. La coupole et les lanterneaux ont été soigneusement décapés et les pavés de verre cassés ou fissurés remplacés par d'autres isolants de dimensions, aspect et couleur identiques. Le béton de la coupole a été

minutieusement nettoyé. Un *coating* en surface a été ensuite appliqué. Un enduisage soigneux au micro-mortier d'étanchéité, de teinte gris-ciment, a été appliqué en deux couches au pinceau sur les parties béton de la coupole et des lanterneaux ainsi que sur les poutres de ceinture.

MENUISERIES EXTÉRIEURES

L'intervention sur les châssis a fait l'objet d'une analyse approfondie pour s'approcher des intentions de Diongre (matériaux, sections, divisions et profils des châssis) tout en répondant aux performances techniques actuelles (étanchéité, isolation thermique, acoustique, etc.). Après analyse de l'étude thermique du bâtiment, les auteurs de projet ont opté pour des menuiseries en acier sans coupure de pont thermique (fig. 4). Leur dessin est directement inspiré de l'analyse d'un châssis d'origine après son démontage. Une étude stratigraphique a été réalisée afin de retrouver la teinte exacte des châssis d'origine. Les châssis sont ainsi munis d'un cadre dormant sur lequel un profil acier a été appliqué. Par cette opération, l'esthétique du nouveau profil est semblable au dormant bois d'origine. Un double vitrage à isolation thermique renforcée HR et antisolaire composé de deux verres séparés par un intercalaire métallique creux rempli de dessicatif a été posé. L'ensemble est scellé par un double joint élastique qui assure la cohésion de l'unité dans le temps.

Travaux de restauration :

2009

Maître de l'ouvrage :

Administration communale de Woluwe-Saint-Lambert

Architecte :

ROOSE PARTNERS Architects

Coût des travaux :

1.483.377,37 EUROS

NOTE

1. Voir, à ce sujet, l'article de Géry Leloutre p. 20 à 37.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basy, Stéphane Demeter, Paula Dumont, Murielle Lesecque, Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen, et Anne-Sophie Walazyc (avec la collaboration d'Olivia Bassem).

RÉDACTION FINALE

Stéphane Demeter

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Cecilia Paredes

AUTEURS / COLLABORATION

RÉDACTIONNELLE

Coffi Barboza, Michel Debeule, Paula Dumont, Michèle Herla, Harry Lelièvre, Géry Leloutre, Cécile Mairy, Benoît Mihail, Cecilia Paredes, Barbara Pecheur, Roose Partners Architects, Christian Spapens, Brigitte Vander Bruggen, Barbara Van der Wee, Manja Vanhaelen, Tom Verhofstadt.

TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

GRAPHISME

The Crew Communication

IMPRESSION

IPM Printing sa

DIFFUSION ET GESTION

DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Françoise Boelens, Ralf Boswell, Philippe Charlier, Julie Coppens, Farba Diop, Stéphane Duquesne, Alice Gérard, Philippe de Gobert, Alfred de Ville de Goyet, Anne-Cécile Maréchal, Marc Villeirs.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général de Bruxelles Développement urbain de la Région de Bruxelles-Capitale, CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et Sites – Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
<http://www.monument.irisnet.be>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès de la Direction des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGR – Archives générales du Royaume
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CDBDU – Centre de Documentation de Bruxelles Développement urbain
CIDEP – Centre d'Information, de Documentation et d'Etude du Patrimoine
DMS – Direction des Monuments et Sites
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du Patrimoine artistique
MRAH – Musées Royaux d'Art et d'Histoire
SPRB – Service public régional de Bruxelles
ULB – Université libre de Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2016/6860/010

Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands onder de titel « Erfgoed Brussel ».